

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 5 juin 2020 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepeule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le vendredi 5 juin à 19h00.

Présents : Pierre BARNIER, Ivan BOUVET, Elisabeth COSTET, Pierre DELAYGUE, Pascal DELORME, Jean-Marie FOUTRY, Yoan LIOTARD, Sandra ROSSET, Hervé SPAES, Guy VALETTE

Absents excusés : Daniel GUYON-VEUILLET (procuration à Pascal DELORME)

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Sandra ROSSET

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu CM du 23/05/2020
2. Délibération délégation de pouvoir au Maire
3. Présentation et Délibération du Budget Primitif 2020
4. Vote des Taux Taxe foncière bâti et non bâti
5. Délibération Indemnité de Fonction
6. Délibération pour autorisation au Maire demande de subvention au département pour le Dénégement
7. Délibération pour autorisation au Maire pour accepter les parcelles BO 116 et 118 du Département à la Commune
8. Délégation du Maire aux Adjoints, création des commissions
9. Désignation des membres élus pour siéger au CCAS
10. Délibération pour contributions financières de la commune au FUL
11. Délibération du CM autorisant le Maire à adhérer à un groupement de commande pour achat d'électricité
12. Informations diverses
  - Courrier des Anciens Combattants
  - Autres informations

### Ouverture de séance à 19h00

#### **1. Approbation du compte-rendu du 23/05/2020**

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020.

Correction de la date. Aucune modification n'étant souhaitée par les membres du conseil municipal, le Maire propose l'adoption de ce compte-rendu.

*Vote à l'unanimité pour l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020.*

#### **2. Délibération délégation de pouvoir au Maire**

Le Maire fait lecture du document « Fonctionnement de l'exécutif communal ».

Précisions faites sur les possibilités de vote : à main levée, assis-levé, à bulletin secret (sauf si un quart des présents souhaitent le faire publiquement).

Le bureau exécutif, qui se réunit une fois par mois, est composé du Maire et des adjoints.

Le bureau exécutif propose l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant.

Le Maire peut déléguer à des élus qui ne sont pas des adjoints.

Le Maire fait lecture du projet de délibération relatif aux délégation de pouvoir aux adjoints.

Aucune modification n'est souhaitée par les membres du conseil municipal.

*Vote à l'unanimité pour son adoption.*

### **3. Présentation et Délibération du Budget Primitif 2020**

Le Maire fait lecture et commente le « Budget Communal de Rochepaule 2020 ». Une partie du budget est allouée au fonctionnement et une autre pour les investissements

Réponse aux questions posées :

- Si un budget est alloué à un projet et que le projet ne se réalise pas ou que des économies sont faites, peut-on réutiliser le budget pour un autre projet ?
  - Réponse du Maire : oui cela est possible et la part non utilisée peut être reportée sur un autre projet.

*Vote à l'unanimité pour l'adoption du Budget Primitif 2020.*

### **4. Vote des Taux Taxe foncière bâti et non bâti**

Le Maire fait lecture des deux propositions de modification des taxes foncières bâti et non bâti.

NB : Une augmentation est nécessaire si on veut pouvoir faire des demandes de subventions car si il n'y a pas d'augmentation, cela signifie que nous n'avons pas besoin de subventions.

Proposition 1 : augmentation de la taxe foncière bâti de +0,10% et taxe foncière non bâti de +0,62%

Proposition 2 : augmentation de la taxe foncière bâti de +0,25% et taxe foncière non bâti de +1,5%

*La proposition 1 a été votée à 10 voix pour et 1 abstention.*

### **5. Délibération Indemnité de Fonction**

Le Maire fait lecture du document « Indemnité de Fonction ».

La proposition est la suivante :

- Indemnité du Maire (1) : 15.5% (maximum de 991,80 €)
- Indemnités des adjoints (3) : 7.5% (maximum de 385,05 €)
- Indemnités des conseillers municipaux délégués (2) : 3.5%

*Vote à l'unanimité pour l'adoption des Indemnités de Fonction.*

### **6. Délibération pour autorisation au Maire demande de subvention au département pour le déneigement**

Le Maire fait lecture du document « Soutien du département au déneigement des voiries communales – saison 2019-2020 ». Il est demandé aux conseillers de donner l'autorisation au Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour demander des subventions au département pour le déneigement de la commune.

*Vote à l'unanimité pour l'autorisation du Maire à effectuer les demandes de subvention au département pour le déneigement.*

### **7. Délibération pour autorisation au Maire pour accepter les parcelles BO 116 et 118 du Département à la Commune**

Le département propose de céder à titre gracieux les parcelles BO 116 et BO 118 à la commune de Rochepaule. Les charges relatives à cet acte seront prises en charge par la municipalité.

*Vote à l'unanimité pour l'acceptation des parcelles BO 116 et BO 118 cédées par le département.*

## **8. Délégation du Maire aux Adjointes, création des commissions**

Délégations du Maire :

- Délégation accordée à la première adjointe : ADMINISTRATION
  - Acceptée par Sandra ROSSET
- Délégation accordée au second adjoint : VOIRIE
  - Acceptée par Ivan BOUVET
- Délégation accordée au troisième adjoint : TRAVAUX
  - Acceptée par Pierre DELAYGUE

Création des commissions :

- Commission COMMUNICATION
  - Membres : Sandra ROSSET, Ivan BOUVET, Hervé SPAES, Jean-Marie FOUTRY
- Commission SOCIAL
  - Membres : Elisabeth COSTET, Pascal DELORME, Sandra ROSSET, Jean-Marie FOUTRY
- Commission FINANCE
  - Membres : Jean-Marie FOUTRY, Sandra ROSSET, Ivan BOUVET, Pierre DELAYGUE (Bureau exécutif)
- Commission DEVELOPPEMENT
  - Définir le périmètre de cette commission, à voir si on en crée plusieurs
  - A ajouter : Patrimoine, développement durable et volet sport
  - Membres : à définir
- Délégué COMMUNAUTAIRE
  - Membres : Jean-Marie FOUTRY
  - Suppléante : Sandra ROSSET
- Commission INCIVILITES
  - A ajouter : à voir si on peut mettre en place un médiateur (formation d'un élu ? Faisabilité ? Etc.)
  - Membres : Yoan LIOTARD, Hervé SPAES, Jean-Marie FOUTRY
- Commission VOIRIE
  - Membres : Ivan BOUVET, Pierre DELAYGUE, Pierre BARNIER, Guy VALETTE, Jean-Marie FOUTRY
- Commission TRAVAUX
  - Membres : Pierre DELAYGUE, Pierre BARNIER, Daniel GUYON-VEUILLET, Pascal DELORME, Guy VALETTE, Jean-Marie FOUTRY
- Commission APPEL D'OFFRE
  - Membres : Maire et Adjointes (Conseil exécutif)

## **9. Désignation des membres élus pour siéger au CCAS**

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Il a été décidé du nombre de 8 membres (4 élus et 4 non élus) pour siéger au CCAS.

Voici la liste actuelle et incomplète des membres :

Élus : Elisabeth COSTET, Pascal DELORME, Pierre BARNIER, Sandra ROSSET

Non élus : Marie-Jo SEIGNOVERT, Marie-Louise GIRAUD, Cécile REMACLE, Marie-Jo MOUNIER.

*Vote à l'unanimité pour le nombre de 8 membres pour siéger au CCAS.*

CCID (Commission des Impôts directs) : commission de douze membres

Voici la liste actuelle et incomplète des membres :

Élus : Pascal DELORME, Pierre DELAYGUE, Daniel GUYON-VEUILLET, Yoan LIOTARD, Guy VALETTE, Elisabeth COSTET

Non élus : Marie-Louise GIRAUD, André BERGERON, Jeu-Paul MOUNARD, Madeleine FRAYSSE, Christian DEGACHE, manque 1 personne.

La liste sera envoyée incomplète.

## **10. Délibération pour contributions financières de la commune au FUL**

Le FUL (Fonds Unique Logement) a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement de personnes rencontrant des difficultés. Il est proposé de participer à ce fond à hauteur de 0,40 € par habitant soit la somme de 100 € (mis au budget primitif de 2020).

*Vote à l'unanimité pour la participation financière au FUL.*

## **11. Délibération du CM autorisant le Maire à adhérer à un groupement de commande pour achat d'électricité**

Le Maire fait lecture du document « Convention avec le SDE pour adhérer à un groupement de commande et recherche de fournisseur d'électricité pour l'année 2021 ». Pour faire suite à de nouvelles directives Européennes imposant aux communes de faire des appels d'offre pour la fourniture d'énergie, le Maire demande l'autorisation de participer à un groupement de commande pour l'achat d'électricité dès 2022.

Deux points sont à accepter :

1. Donner l'autorisation au Maire pour faire des appels d'offre et d'adhérer au groupement de commande (Coût d'adhésion de 314€)
2. Donner l'autorisation au Maire de trouver un fournisseur pour 2021 (sachant que le fournisseur sélectionné par l'appel d'offre sera effectif pour 2022)

*Vote à l'unanimité autorisant le Maire à adhérer à un groupement de commande pour l'achat d'électricité et l'autorisant à trouver un fournisseur pour 2021.*

## **12. Informations diverses**

- Courrier des anciens combattants : lecture du courrier des anciens combattants demandant une subvention  
*Vote par 11 abstentions contre l'attribution d'une subvention car aucune manifestation n'a eu lieu sur la commune de Rochepaule depuis plusieurs années.*
- Subventions aux associations Rochepauloises : lecture des subventions allouées à chaque associations (identiques à l'année 2019)  
*Acceptation à l'unanimité.*
- Courrier de l'association « Rochepaule pour mémoire, mémoire d'avenir » demandant la mise en place d'une boîte à livre en association avec l'association « Rochepaule en Fête ».

*Le conseil municipal est d'accord avec la demande mais pas au lieu demandé. La proposition serait de le faire à l'ancienne bascule. Pierre Delaygue prend en charge l'accompagnement et la mise en place de ce projet test. Le conseil municipal demande qui sont les interlocuteurs et les responsables du projet « Rochepaule pour mémoire, mémoire d'avenir » ou « Rochepaule en Fête ».*

- Courrier de l' « Association des Communes forestière d'Ardèche » demandant la désignation d'un élu référent forêt.

*Personne ne se propose parmi les conseillers municipaux*

- Attribution d'une prime exceptionnelle pour les employés communaux exposés pendant le confinement. Le Maire demande aux conseillers leur accord pour attribuer une prime exceptionnelle pour le personnel exposé pendant le confinement, à savoir Bernadette Duchamp et André Delaygue ayant continué à travailler pendant toute la période. La commune de Rochepaule ne recevra aucune aide pour cette prime exceptionnelle.

*Acceptation à l'unanimité.*

*Fermeture de la séance à 23h04.*